



BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE

DES BASSINS
NESTE ET RIVIERES DE GASCogne

Point au 29/09/2025

Le présent bulletin répond aux dispositions de l'article 3.7 de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°32-2023-07-31-00004 portant modification de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°30-2021-01-27-010 modifié portant plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Neste et rivières de Gascogne, quant à la nécessaire information continue tout au long de l'année, des services de l'Etat concernés.

Synthèse

Etat des débits et des réserves au niveau du Système Neste :

- **Contexte hydro climatique général** : suite à un week-end des 20 et 21/09 perturbé, la semaine est restée calme et sans précipitations. La fraîcheur s'est installée, avec des températures toute la semaine sous les normales de saison (4,9°C enregistré en température minimale à Auch ce samedi 27/09).
- **Débits naturels de la Neste** : les débits naturels de la Neste ont réagi à la hausse en début de semaine après les pluies du week-end du 20 et 21/09, puis ont repris leur lent tarissement. Ils se situent toujours en moyenne glissante sur 10 jours entre la quinquennale sèche et la moyenne de la période 1990-2024 (cf. graphique 1).
- **Réalimentations** : les débits dérivés par le canal de la Neste ont été en moyenne de 3,9 m³/s cette semaine soit +0,7 m³/s par rapport au débit moyen de la semaine dernière, toujours dans un contexte de soutien réduit des rivières du système Neste et de faiblesse des débits naturels de la Neste. Les demandes de lâchers depuis les réserves de montagne sont restées nulles toute la semaine.
- **Dérogation Basse Neste** : elle a été utilisée en tout 11 journées jusqu'au 21/09 inclus. Notons que, avec les fluctuations de débit de la Neste et les pluies observées, le débit journalier de la Basse Neste n'a été inférieur à 4 m³/s que pour 8 journées sur les 11.
- **Remplissage des réserves** :

Les taux de remplissage au 29/09 sont les suivants :

- Système Neste : 34 % (hors réserves de montagne), soit -1 point par rapport à la situation observée lors du précédent bulletin (22/09/2025). Le taux de remplissage global des réserves de piémont se situe entre le niveau moyen et le niveau quinquennal sec (cf graphique 4b) ;
- Bassins autonomes : 31 %, en retrait de 1 point par rapport à la situation observée lors du précédent bulletin (22/09/2025) ;

► Mesures de gestion 2025 :

○ Système Neste

Pour cet été 2025, la finalisation des travaux d'étanchéité en pied du barrage de l'Oule ont nécessité une nouvelle vidange de la retenue, finalisée ce début septembre. Les débits lâchés depuis les réserves de montagne sont limités à 8 m³/s à partir de cette date, avec peu de risque que cela soit une contrainte pour l'alimentation du système Neste, d'après les observations historiques.

Lors de la réunion de la commission Neste du 28/05, il a été décidé de :

- valider les quotas d'irrigation 2025 à hauteur de la valeur nominale de 4 000 m³/l/s ;
- questionner les modalités de report sur 2025 de « l'expérimentation Gimone 2024 » consistant à tester de nouvelles modalités de tours d'eau sur l'axe Gimone (s'il est nécessaire de mettre en place des tours d'eau).

Compte tenu de la dégradation rapide des indicateurs (ressources stockées et surtout débits naturels de la Neste) sur cette fin du mois de juin, la commission Neste s'est de nouveau réunie le vendredi 04/07. Il a alors été décidé de :

- Réduire les quotas de 15% à 3 400 m³/l/s ;
- Demander la possibilité de recourir à la dérogation Basse Neste ;
- Donner mandat au comité technique Neste :
 - pour suivre de manière rapprochée l'évolution de la situation dans les prochaines semaines
 - pour décider de la mise en œuvre de tours d'eau si nécessaire selon les critères de déclenchement de l'arbre de décision
 - et en invitant l'établissement public Garonne Gascogne et affluents pyrénéens (ancien SMEAG) à participer aux réunions du comité technique Neste, en plus des participants habituels : DDT32 (coordinatrice), DREAL, OUGC, représentant CPI, Maîtres d'ouvrages, Agence de l'Eau et Rives & Eaux.

Le système Neste a été placé en vigilance le 05/07.

Le comité technique Neste s'est réuni le 22/07. La dégradation des indicateurs réserves de piémont, réserves de montagne et stock global en regard des courbes indicatrices de défaillance a été constatée mais ne se traduisait pas à ce stade par des mesures supplémentaires en application de l'arbre de décision. Au moment de cette réunion, compte tenu du risque annoncé de sous-passement de la courbe de défaillance CR1, mais vues les quelques pluies annoncées et l'avance de 10 à 15j sur les besoins en eau pour l'irrigation, il est décidé de prévoir une nouvelle réunion le 01/08 au format comité technique puis de réunir rapidement la commission Neste si le franchissement de la courbe CR1 se confirme.

La réunion du comité technique du 01/08 a confirmé la réunion de la commission Neste au 07/08. L'avance sur les cultures et surtout la significative baisse des prélèvements annoncée à court terme (semaine du 04 août) a été prise en compte : le constat de la baisse effective ou non des prélèvements au moment des prochaines réunions devra permettre de juger de la nécessité de prendre des mesures de restrictions des prélèvements.

La commission Neste réunie le 07/08 a confirmé le mandat donné au comité technique Neste pour décider lors de la réunion du 12/08 (normalement postérieure à la baisse des prélèvements annoncée) de la mise en œuvre de mesures de restriction. Une communication forte de la part de l'OUGC Neste et Rivières de Gascogne et des chambres d'agriculture devait permettre entre temps d'inciter à une baisse des prélèvements (arrêt des prélèvements sur maïs dont l'humidité des grains justifie un arrêt définitif de l'irrigation et mise en place de tours d'eau volontaires en 2j/7 à compter du samedi 09/08).

Suite à la réunion du comité technique du 12/08, en l'absence de baisse visible des prélèvements et des réalimentations, et même au contraire puisque les réalimentations ont dû être augmentées, **le système Neste a été placé en alerte renforcée à compter du 16/08, avec tours d'eau 3.5j/7 et abaissement des débits objectifs sur les rivières de Gascogne au-dessus des DCR.**

La situation est suivie de manière rapprochée, avec de nouvelles réunions du comité technique Neste qui se sont tenues le 25/08, le 01/09, le 08/09 et le 29/09.

Lors de la réunion du 08/09, qui a permis de confirmer l'amélioration de tous les indicateurs, il a été décidé de **repasser le système Neste en vigilance à compter du 13/09**, l'application de l'arbre de décision justifiant une levée des mesures. Lors de la réunion du 29/09, avec des indicateurs encore un peu plus favorables, la **levée de la vigilance** a été convenue. A noter que le 1^{er} octobre, le système Neste passe en DOE global avec la valeur hivernale, plus haute que la somme des DOE estivaux.

○ Auzoue 32

La commission de gestion Auzoue a été réunie à deux reprises les 9 et 24 juillet, pour caler les modalités de gestion 2025. La retenue de St Laurent était pleine début juin mais le déstockage a démarré précocement et il y a un risque d'épuisement précoce. Considérant le déséquilibre besoins-ressources récurrent de ce bassin en regard des débits objectifs actuels et afin d'éviter de reproduire une situation comme 2022 (épuisement précoce du stock, suivi d'une période d'étiage en septembre où le débit est resté à 30l/s à Fourcès pendant plus d'1 mois et a sous passé ainsi fortement le débit objectif de 120l/s visé pendant la réalimentation), il a été décidé, sur proposition de la DDT32 et en accord avec l'AOB (Arrêté d'Orientement de Bassin), un abaissement progressif du débit objectif, associé à des mesures de restrictions adaptées, sur le principe suivant :

- allonger la période de réalimentation,
- abaisser le débit objectif à 70l/s (au lieu de la contrainte imposée par le DCR à 100 l/s définie par le règlement d'eau pour une réalimentation jusqu'à fin août), correspondant à un débit d'alerte ; cela implique, si sous-passement de ce débit plus de 3 jours consécutifs, la mise en place de tours d'eau,
- abaisser le DCR à 50l/s : cela implique, si sous-passement de débit plus de 3 jours de suite, l'interdiction de l'irrigation.

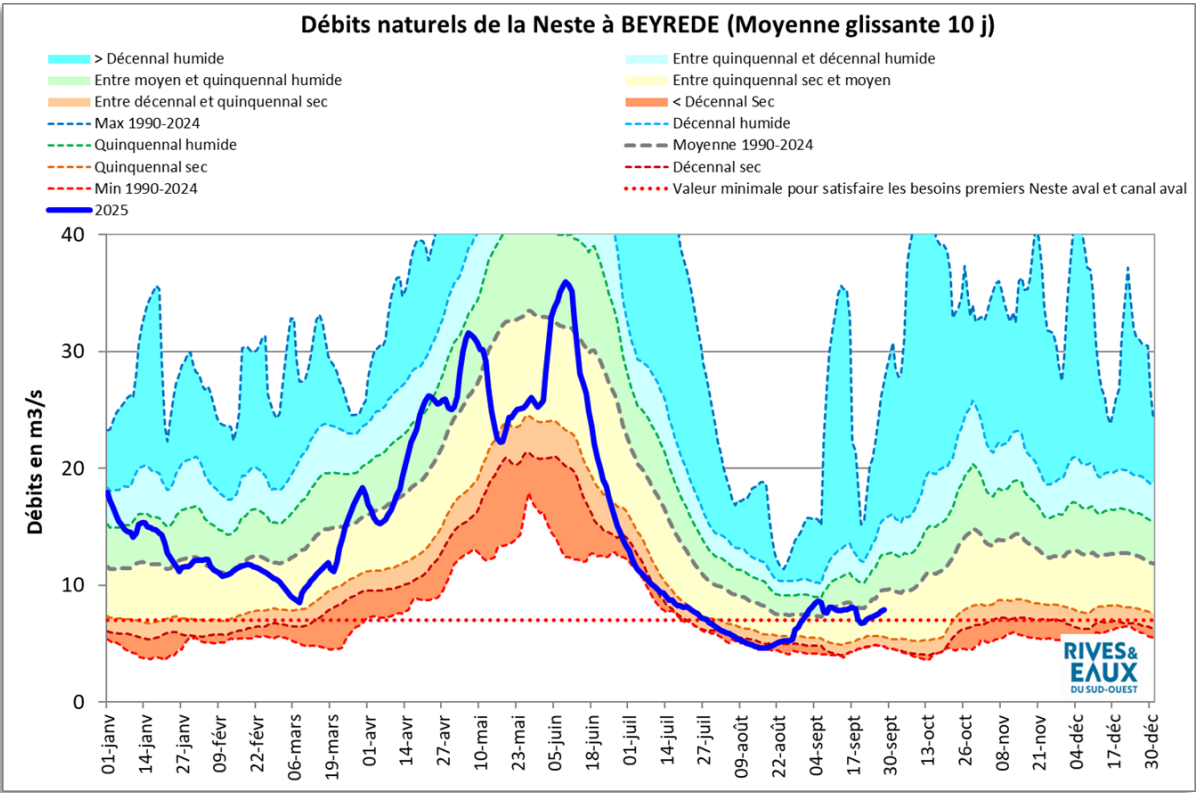
L'acte qui porte ces modifications est l'arrêté préfectoral départemental sécheresse publié le 25/07, pour une mise en application le 26/07/2025 à 8h.

La fin de la réalimentation est intervenue le 30/08, à l'épuisement du stock mobilisable. Les prélèvements sont désormais interdits sur la rivière Auzoue réalimentée par la retenue de St Laurent car les débits à Fourcès ont souspassé le débit de crise de 100l/s.

Contexte hydro-climatique

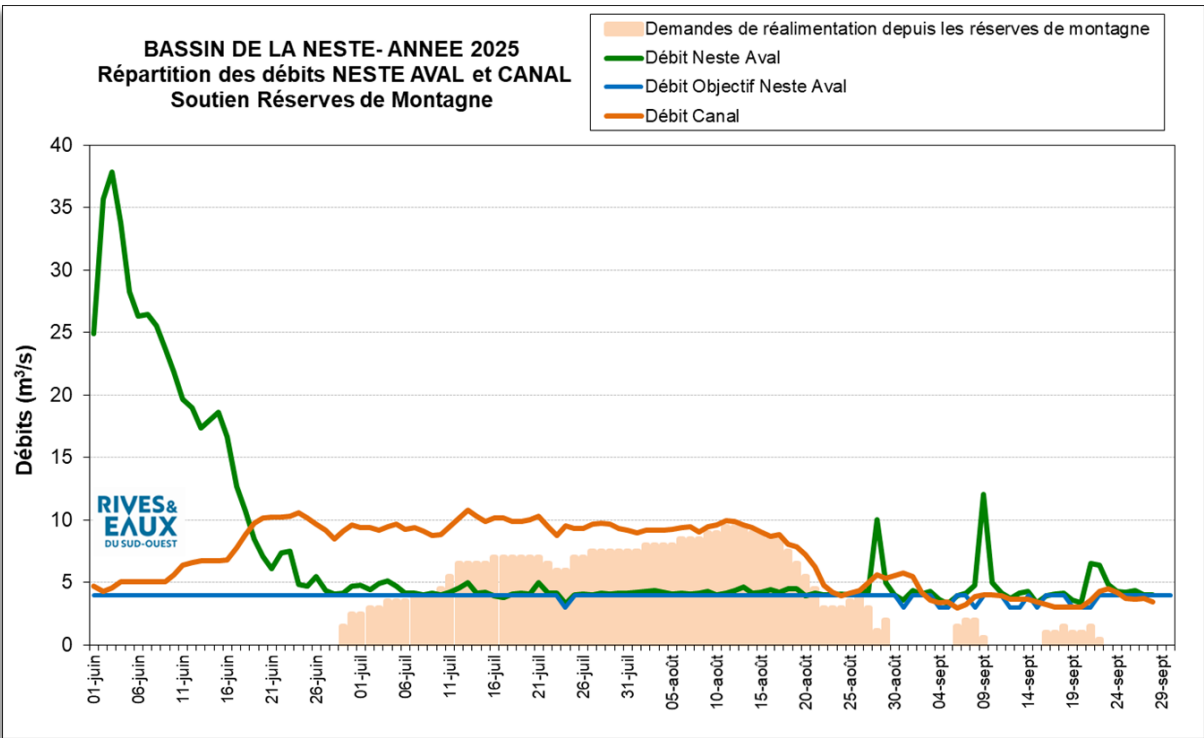
Le graphique 1 présente les débits naturels de la Neste à Beyrède exprimés en moyenne glissante sur 10 jours en regard des courbes statistiques.

Graphique 1



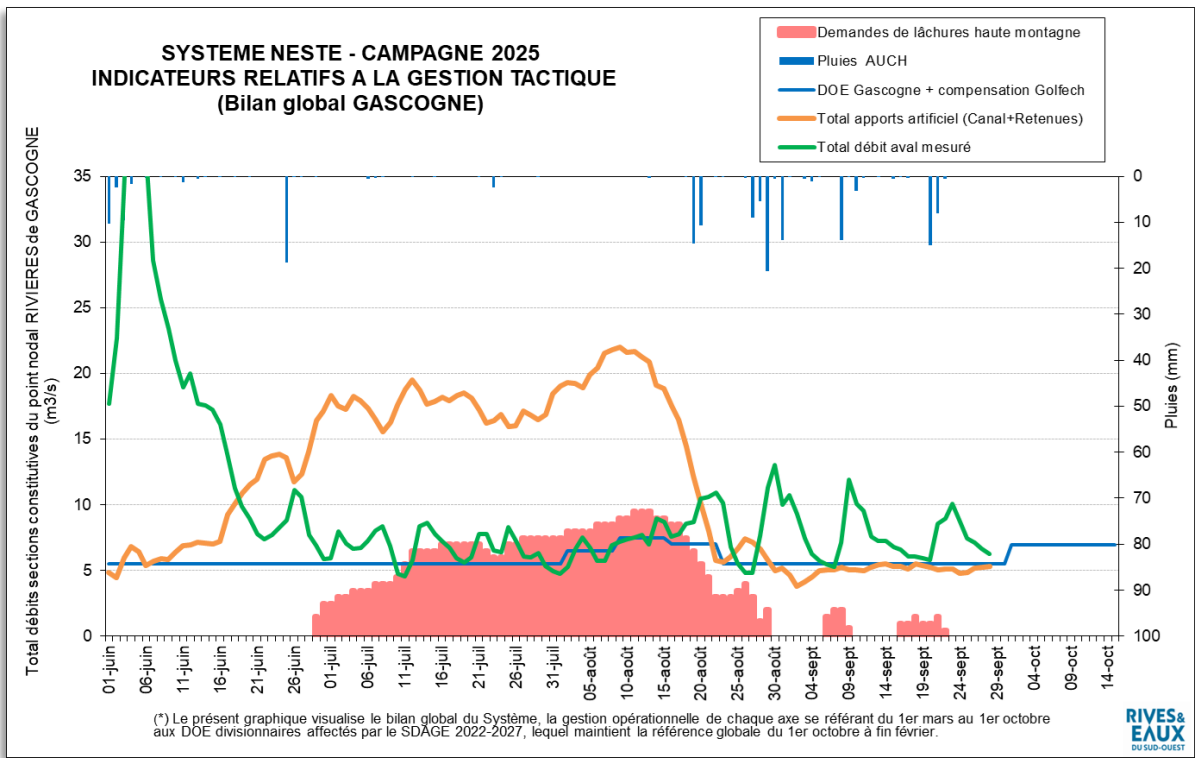
Le graphique 2 présente les débits du canal de la Neste et de la Neste en aval de la prise d'eau.

Graphique 2



Le **graphique 3** présente les débits et pluies sur le système Neste.

Graphique 3

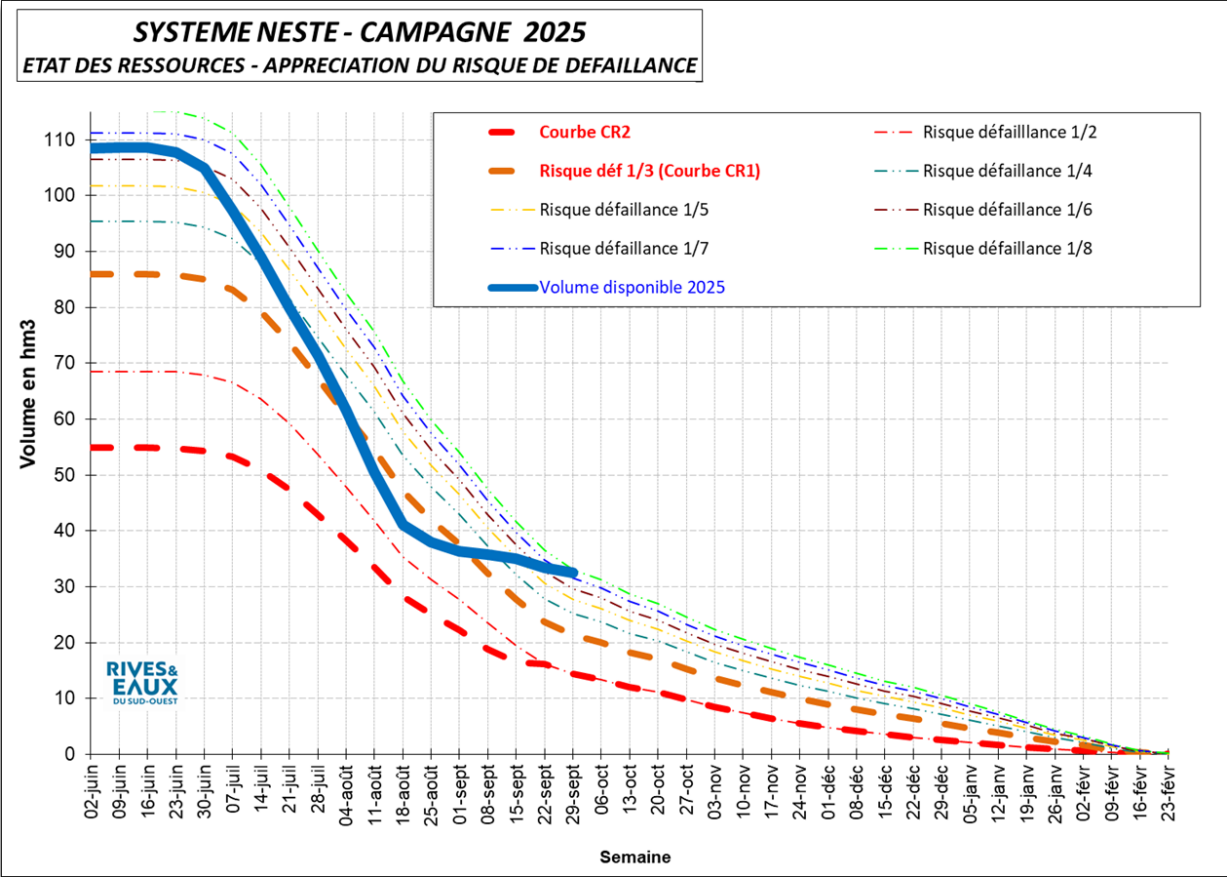


Système-Neste

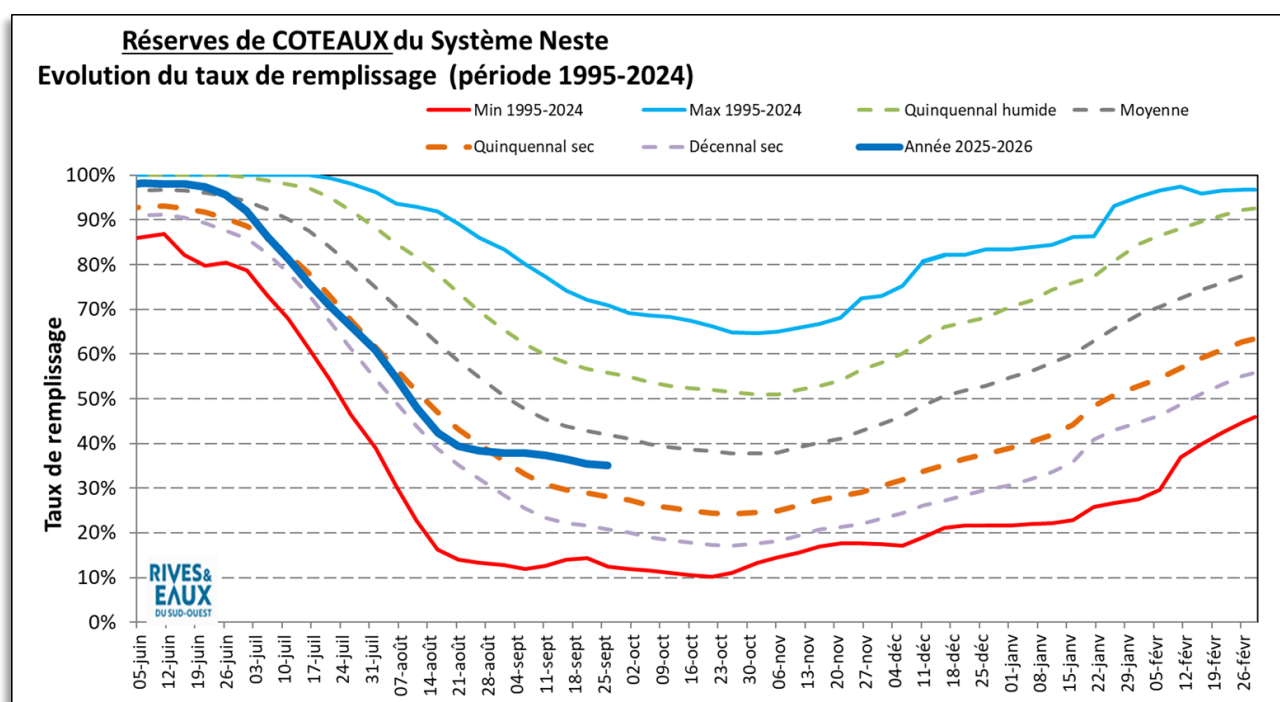
Evolution des réserves

Le **graphique 4a** présente l'évolution des réserves du Système Neste (en stock résiduel cumulé, y compris les réserves de montagne) pour la campagne 2024, en regard des courbes indicatrices de défaillance. Les **graphiques 4b et 4c** donnent un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux global en regard des valeurs statistiques observées pour les réserves de coteaux (graphique 4b) et en volume disponible pour le soutien Gascogne dans les réserves de montagne (graphique 4c)

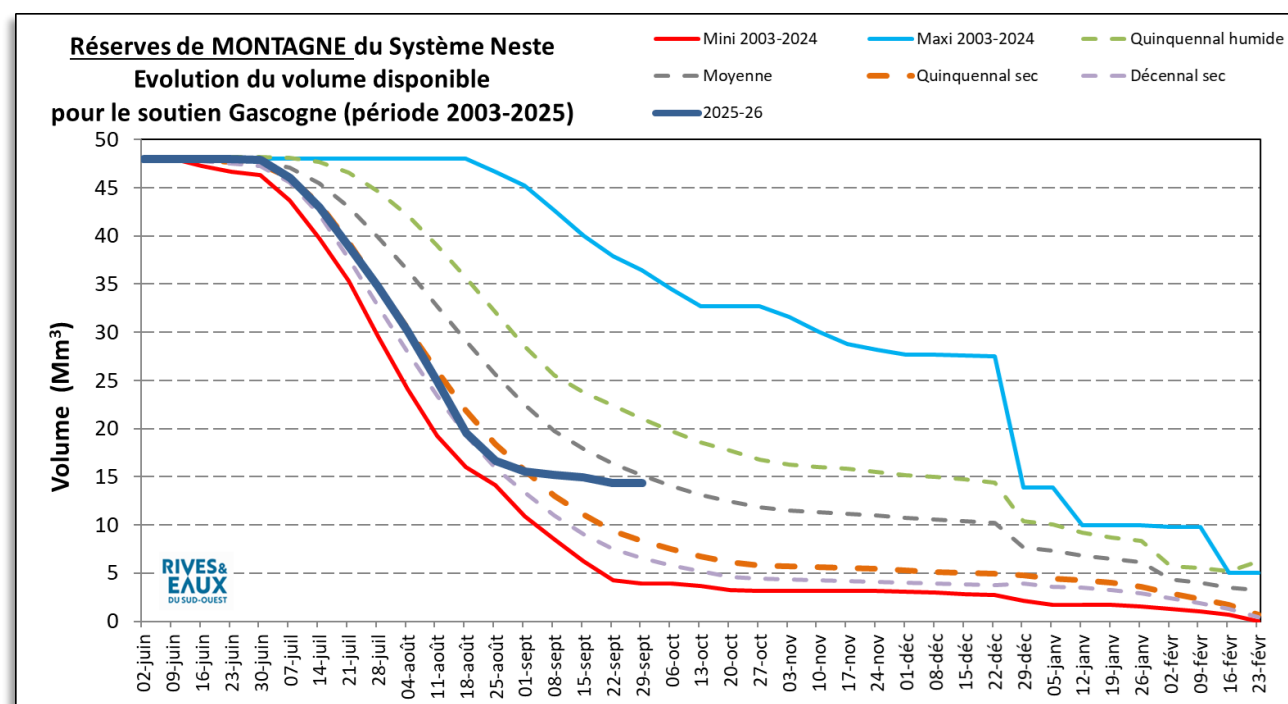
Le **graphique 4d** montre le remplissage actuel de chaque retenue ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.



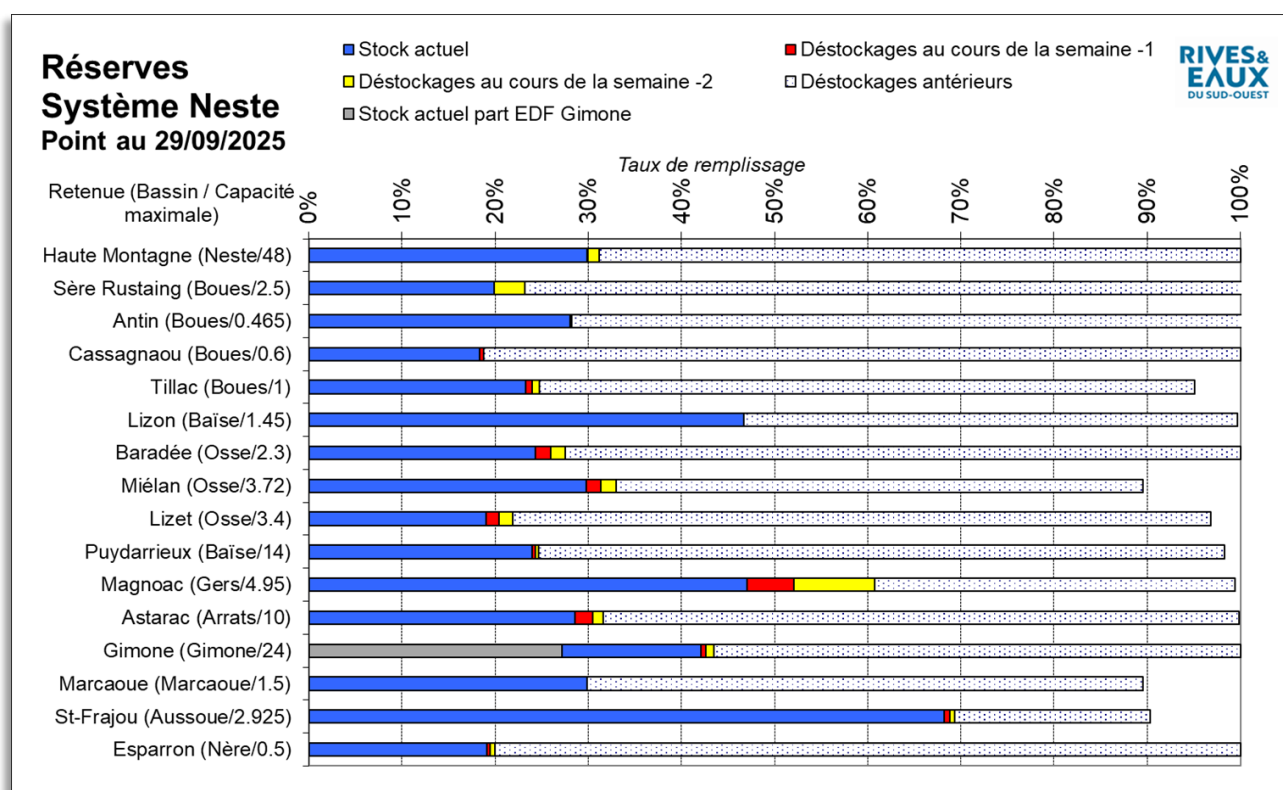
Graphique 4b



Graphique 4c



Graphique 4d



Bassins autonomes

Etat des réserves

Le **graphique 5** donne un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux de remplissage pour les bassins autonomes ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

Graphique 5

